

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

**Date de convocation :**

28 octobre 2019

**Date d'affichage :****Objet**

CANTINE SCOLAIRE  
CHANGEMENT DE  
PRESTATAIRE ET  
TARIFS

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 novembre 2019 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle,  
Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard

Absent avec procuration : Mme VEYRIES Nadine procuration à Mme STRADERE Michèle

Absents : BRUNA Roger, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire explique que la maison de retraite de Barbazan est actuellement dotée d'un service de restauration très attrayant. Actuellement, les repas sont livrés par le CHAL à un tarif de 4.10€. La Maison de Retraite peut après les vacances de fin d'année proposer un service de livraison de repas au tarif de 3.50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter que les repas soient proposés par la Maison de Retraite de Barbazan
- de fixer le prix du repas à 3.50€
- de faire la vente des carnets repas pour la cantine au tarif de 3.50€ le ticket à compter du 20 décembre 2019
- d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture,  
Fait à Barbazan, le 29 novembre 2019

Le Maire,

